

Pacte Urbain de la Zone métropolitaine de Port-au-Prince

Les 22 et 23 novembre 2011, s'est déroulé le Forum **VIL NOU VLE A** sur la planification stratégique de la zone métropolitaine de Port-au-Prince organisé par le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe. Le forum a bénéficié de la participation de plus de 500 personnes comprenant les représentants des Ministères techniques concernés, les Maires et le personnel municipal des communes, des représentants de la société civile, des représentants des leaders et notables communautaires, des représentants du secteur privé, des représentants du secteur académique et des professionnels de l'urbanisme et de l'architecture, des représentants des médias, les Port-au-Princiennes et Port-au-Princiens qui s'engagent pour l'avenir de leur ville, les représentants de la communauté internationale et des partenaires techniques et financiers. Le Forum a été conçu comme un exercice stratégique, participatif et multisectoriel. Le Forum qui fait suite à un travail technique et à un processus large de participation et de consultation, a abouti aux résultats suivants, énoncés dans ce Pacte.

Nous, les participants au Forum **VIL NOU VLE A** :

Reconnaissons l'urgence de se mettre d'accord sur l'avenir de Port-au-Prince afin de guider les efforts de reconstruction suite au séisme du 12 janvier 2010 et de planifier pour aujourd'hui, demain et les générations futures (horizon 20-30 ans) afin de mieux coordonner la multitude d'activités de planification et de projets d'aménagement, éviter les doublons et identifier les lacunes.

Reconnaissons la nécessité de planifier ce qui est important. La planification ne peut tout considérer ni tout contrôler. La planification doit être l'expression de valeurs et de vision sociétale qui adhère à des principes universels: structurer une société juste, saine, équitable, satisfaisant les besoins de base, tout en respectant les contraintes du contexte et des demandes des générations futures.

Reconnaissons que la planification ne doit pas précéder l'action mais la guider. Elle doit donner des clefs pour la prise de décisions et clarifier les responsabilités pour leur mise en œuvre; elle doit aussi s'appuyer sur un consensus, créer et favoriser les synergies. Elle permet de créer des lieux de rencontres, de négociation et de production de modes d'action collective.

Reconnaissons que pour les activités de planification il faut prendre en compte un grand nombre de problèmes dont les destructions massives suite au séisme, les dysfonctionnements urbains qui existaient avant le séisme du au manque de contrôle du développement urbain. La dégradation très préoccupante de l'environnement, le très haut niveau de pauvreté et le manque d'équité dans l'accès à la ville et aux services de bases.

Reconnaissons que le processus de planification urbaine et la reconstruction offrent des opportunités uniques qu'il ne faudra pas rater, telles que : la possibilité d'améliorer le fonctionnement de la ville, la promotion de la croissance économique et la création d'activités génératrices de revenus, l'amélioration des conditions de vie notamment des populations les plus vulnérables.

Reconnaissons les capacités et le potentiel exceptionnels du secteur privé et des communautés qui devront être impliqués dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi de l'exercice de planification.

Reconnaissons l'extraordinaire élan de solidarité international qui apporte un appui technique et financier considérable.

Reconnaissons la nécessité d'un leadership Haïtien fort pour le processus de planification stratégique urbaine et de reconstruction car il s'agit de notre ville.

Ayant pris en compte les points de vue du secteur privé, de la société civile, du secteur académique et des professionnels de l'architecture et de l'urbanisme, des artistes et notamment des jeunes au travers de leurs chansons.

Ayant pris en compte les différentes échelles de planification que sont le quartier, la commune et la zone métropolitaine de Port-au-Prince ainsi que la nécessité d'articuler ces trois échelles.

Ayant délibéré sur les éléments de visions identifiés par les différents groupes et les orientations stratégiques qui en découlent.

Adoptons une vision partagée pour l'avenir de notre ville:

- Une ville à multiples zones de croissance urbaine
- Une ville qui a la maîtrise de son territoire
- Une ville aux quartiers modernes et intégrés
- Une ville référence culturelle et écologique dans la Caraïbe
- Une ville équitable tournée vers le futur
- Une capitale historique à vocation commerciale

Nous engageons : nous appuyer sur la vision et les orientations stratégiques pour guider et évaluer préalablement nos actions grandes et petites - continuer à participer de manière active au processus de planification stratégique - promouvoir la notion du « vivre la ville ensemble ».

Recommandons qu'un cadre institutionnel approprié soit défini et mis en place à l'échelle métropolitaine afin de garantir une cohérence des actions des acteurs aux trois échelles territoriales de la région métropolitaine de Port-au-Prince, avec notamment une coordination interministérielle des politiques sectorielles, une coopération inter municipale renforcée et une plateforme d'échange multi-acteurs.

Recommandons que la maîtrise d'ouvrage public évalue et s'assure de la cohérence avec les orientations du plan stratégique des programmes et projets (publics et privé) qui seront préparés.

Recommandons de compléter le cadre réglementaire d'urbanisme et de gestion foncière par des outils appropriés pour intégrer les quartiers précaires, densifier la trame urbaine et organiser la croissance de la zone métropolitaine.

Recommandons que des outils et mécanismes pérennes de financement et d'appui technique pour les actions de planification locale, les projets et initiatives locales, soient rapidement formulés et mis en place aux différents niveaux territoriaux en s'inspirant des expériences nationales et internationales.

Recommandons que les idées, orientations et recommandations exprimés par les participants soient pris en compte par la firme IBI-DAA commanditée par le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe.

Ce Pacte sera transmis par le Président de la cérémonie de clôture, Monsieur Jude Hervey DAY, Ministre de la Planification et de la Coopération Externe à Monsieur Garry Conille, Premier Ministre pour son information et sa diffusion auprès de l'ensemble des Ministères afin de mobiliser leur adhésion et leur appui continu. Ce pacte sera diffusé à l'ensemble des partenaires techniques et financiers d'Haïti pour guider leur appui à la mise en œuvre du plan stratégique de la zone métropolitaine de Port-au-Prince et leurs engagements pris lors de la conférence de New York en mars 2010. Enfin, ce Pacte sera remis à Son Excellence Monsieur Michel Martelly, Président de la République d'Haïti pour son appui politique au processus de planification.

Adopté à Port-au-Prince le 23 novembre 2011